

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE : **L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**, ci-après appelée « l'Université »,

D'UNE PART,

ET : **L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE
L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**, ci-après appelée « l'ABPPUM »,

D'AUTRE PART.

OBJET : RESPONSABLE DU CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS (CAF)

ATTENDU QUE la ou le responsable du CAF ne bénéficie que d'un contrat de huit (8) mois, soit la période d'opération de ce service;

ATTENDU QUE la ou le responsable du CAF doit posséder des compétences solides en enseignement du français ainsi que des aptitudes en gestion;

ATTENDU QUE le poste de responsable du CAF doit être concurrentiel afin de maintenir une stabilité du personnel.

Les deux (2) parties s'entendent que :

Nonobstant le paragraphe 13.01 de la convention collective de l'Unité II, la doyenne ou le doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales attribuera quatre (4) charges de cours de français (FRAN) durant l'année universitaire (à raison d'un maximum de deux (2) charges par semestre), sans annonce, à la ou au responsable du CAF à condition que le nombre de charges de cours disponibles soit suffisant.

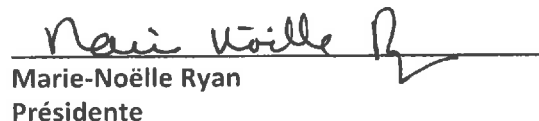
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente lettre d'entente à Moncton, au Nouveau-Brunswick, ce 9^e jour de Mars 2016.

Pour l'Université de Moncton

Pour l'ABPPUM



Edgar Robichaud
Vice-recteur à l'administration
et aux ressources humaines



Marie-Noëlle Ryan
Présidente

